

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1849.

Contingent de l'armée pour l'année 1850 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. MANILIUS.

MESSIEURS,

Le projet de loi qui fixe le contingent de l'armée pendant l'année 1850 a le même caractère que la loi sur cette matière pour l'année courante.

Par mesure transitoire résultant de la loi du 8 mai 1847, la Législature a fixé le contingent au *maximum* de 70,000 hommes : c'est ce même nombre qui nous est demandé aujourd'hui par l'art. 1^{er}.

Par l'art. 2, le nombre de miliciens à lever sur la classe de 1850 sera de 10,000 hommes au *maximum*, qui seront mis à la disposition du Gouvernement, après le licenciement de la classe de 1842, de manière que le chiffre de la force numérique de l'armée ne sera pas augmenté.

Les sections ont toutes admis le projet du Gouvernement, sous la réserve de l'éventualité d'une réorganisation de l'armée, et sans rien préjuger sur le vote du Budget de la Guerre.

La sixième section seule a admis le projet sans cette observation.

La quatrième section a retranché de l'art. 1^{er} les mots *par mesure transitoire résultant de la loi du 8 mai 1847*. Cette modification a été adoptée par deux voix ; il y avait six membres présents, quatre se sont abstenus.

La même section a demandé que le nombre des miliciens à incorporer fût mis en rapport avec le nombre des volontaires, et elle a chargé son rapporteur

(1) Projet de loi, n^o 50

(2) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. ROUSSELLE, DE BOCARMÉ, BRUNEAU, MANILIUS, THIÉFRY et A. DUMON.

de s'enquérir, en section centrale, du nombre des volontaires dans les différents corps de l'armée ⁽¹⁾.

La cinquième section appelle l'attention du Gouvernement sur la révision de la loi du recrutement de l'armée, afin de substituer, autant que possible, au tirage au sort l'enrôlement volontaire.

En section centrale, l'amendement de la quatrième section a été reproduit et rejeté par cinq voix contre une. La discussion ayant roulé principalement sur la réserve faite par plusieurs sections, tendante à ne rien préjuger ni pour la réorganisation éventuelle, ni pour le vote du Budget de la Guerre, la section centrale a partagé cette opinion à l'unanimité, et c'est dans ces termes, Messieurs, qu'elle a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet du Gouvernement.

Le Rapporteur,

MANILIUS.

Le Président,

VERHAEGEN.

(1) M. le Ministre a déclaré qu'il y a actuellement 9,086 volontaires sous les armes.

